

## Délibération du Conseil municipal n° 092/2024

Le six novembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le trente et un octobre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, François Bernigaud, Gilles Duvert, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Gabriel Gandini, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Michel Deridder à Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret à Cécile Conry, Roberte Pelletier à Isabelle Gloux, Didier Bouvard à Claudine Chassagne, Marie-Paule Balicco à Gérald Giraud, Laurent Robert à Brigitte Dulong.

Absents : Frédéric Cuchet.

### Appel à projet pour la cession des terrains du Luiset : constitution du jury

#### Visas

Vu l'art. L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui dispose notamment que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune ;

Vu l'art. L.2221-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que les personnes publiques gèrent librement leur domaine privé.

#### Contexte

Considérant que les ventes immobilières du domaine privé des collectivités territoriales échappent aux dispositions sur la commande publique, la commune ayant le libre choix quant à la procédure de cession ou de location de ce bien et quant à son acquéreur ou locataire ;

Considérant que la commune de Saint-Martin d'Uriage est propriétaire depuis 2021 de l'emprise des anciens terrains de la Congrégation des Sœurs de Saint-Joseph de Chambéry, sur les parcelles cadastrées AP 450, AP 451, AP 225, AP 448 et AP 452 ;

Considérant qu'un appel à projets a été lancé en juillet 2024 auprès d'équipes associant des opérateurs immobiliers et des concepteurs architectes et paysagistes, pour acquérir les parcelles communales et mener à bien une opération immobilière comprenant des logements, des services, des stationnements partagés et une valorisation du patrimoine paysager et historique de la commune ;

Considérant qu'à l'issue de la première phase de réception des candidatures, 3 équipes ont été retenues par le comité de pilotage sur la base d'un dossier composé d'un volet administratif, architectural et paysager :

- Alpes Isère Habitat, PIC Réalisations, FLLOO Architecture et Urbanisme
- Groupe Maulin, Atelier Léger, Paysages Sites & Squares
- Isère Habitat, Pluralis, BMB Concept, Atelier Mikado ;

Considérant la proposition de constitution du jury pour l'examen des offres tel que suit :

Jury présidé par M. Gérald GIRAUD, Maire et composé des personnes suivantes :

- M. Hubert JEANSON, 2ème Adjoint délégué à l'aménagement durable du territoire et aux mobilités
- M. Michel DERIDDER, 4ème Adjoint délégué à la solidarité, au logement et au sport,
- M. Jean-Charles CONGARD, 6ème Adjoint délégué à l'urbanisme,

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 038-213804222-20241106-AG\_DEL2024\_092-DE



- Mme Brigitte DULONG, Conseillère municipale,
- Mme Stéphanie WEISS et M. Marc JOUIN, en qualité de représentants titulaires et M. Jérémie ROUTHIAU en qualité de représentant suppléant pour la maison de Santé La Rosée,
- Mme Aline PROUVOST, en qualité de représentante titulaire et M. Jean-Michel ROUMENOFF, en qualité de représentant suppléant pour l'association la Chaumière DP SMU.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'approuver la composition du jury qui effectuera le classement des offres ;
- De mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le six novembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 21, absent : 1, votants : 27 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : 12/11/2024

Le Maire, Gérald Giraud

